



Elections des Parents d'élèves au Conseil d'Administration : Liste avant le 20 sept

publié le 11/09/2019

Elections des Parents d'élèves au Conseil d'Administration

Descriptif :

Élections des Parents
lire la suite...

Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves,

Le vendredi 11 octobre auront lieu les élections des parents au Conseil d'Administration du collège. Il y a six représentants élus des parents d'élèves (+6 remplaçants).

Les parents d'élèves peuvent dès à présent déposer des listes (2 noms minimum sur chaque liste) auprès du secrétariat **avant le 20 septembre**. Vous pouvez vous rapprocher des associations de parents d'élèves.

Une fois, les listes déposées, les documents de vote pour les parents seront remis aux élèves à partir du 4 octobre.

Nous avons besoin des parents d'élèves pour faire fonctionner les instances du collège.

- le Conseil d'administration
- la Commission Permanente (membres issus du Conseil d'Administration)
- le Conseil de discipline (membres issus du Conseil d'Administration)
- la Commission Educative (membres issus du Conseil d'Administration)
- le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)
- le Conseil de Vie Collégienne (C.V.C)

Son rôle : C'est l'organe de délibération et de décision des lycées et collèges.

Il se réunit en séance ordinaire au moins trois fois par an.

Le conseil d'administration adopte :

- le projet d'établissement,
- le budget et le compte financier,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- les tarifs des ventes de produits et prestations de services réalisées par l'établissement,
- les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Mr Morin.